



REGLEMENT DU « JEU DES AMBASSADEURS »

Article 1 : Organisateur

La Communauté de Communes du Réquistanais et l'Office de Tourisme, 2 place Prosper Boissonnade 12170 REQUISTA, organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat : « **Jeu des Ambassadeurs** »

Article 2 : Conditions de participation et durée

Le présent règlement est ouvert pour le jeu qui se déroulera :

Du 01/08/2020 au 29/08/2020, à toute personne déposant un ticket dans l'urne cœur.

Toute participation d'un mineur implique l'accord préalable du/des détenteurs de l'autorité parentale.

Une seule participation par personne est autorisée (même nom, même prénom et même adresse).

Aucune contrepartie financière, ni dépense sous quelque forme que ce soit, ne pourra être réclamée aux participants du fait de leur participation.

Les données nominatives (nom, prénom, adresse) ne seront utilisées que pour les stricts besoins du jeu et pour la newsletter. Une possibilité de refuser l'inscription est possible sur le ticket de participation.

Conformément aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, elles ne seront donc pas conservées à l'issue de la distribution des lots.

Article 3 : Modalités de participation

Pour jouer, il suffit de remplir à l'Office de Tourisme ou sur le stand de l'Office de Tourisme le samedi matin de 9h à 12h sur le marché de Réquista un bulletin JEU original et le déposer dans l'urne CŒUR

Il n'est admis qu'un bulletin par foyer. Aucun lot ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en argent ou tout autre cadeau.

Article 4 : Modification

La Communauté de Communes du Réquistanais se réserve la possibilité de prolonger, suspendre ou interrompre le présent jeu concours à tout moment et sans préavis, et ce en cas de force majeure ou d'évènement particulier le justifiant.

Article 5 : Dotation du concours

Cf annexes – LOTS VALABLES JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2020 selon les périodes d'ouvertures des différents prestataires concernés.

Article 6 : Désignation des gagnants.

1 tirage chaque samedi matin par une main innocente sur le stand de l'Office de Tourisme sur le marché de Réquista. Sauf pour le samedi 15 Août, le tirage aura lieu le vendredi 14 Août vers 18h à l'Office de Tourisme.

TIRAGE du Samedi 1 Août vers 12h : 7 noms de gagnants

TIRAGE du Samedi 8 Août vers 12h : 7 noms de gagnants

TIRAGE du Vendredi 14 Août vers 18h : 7 noms de gagnants

TIRAGE du Samedi 22 Août vers 12h : 7 noms de gagnants

TIRAGE du Samedi 29 Août vers 12h : 7 noms de gagnants

Article 7 : Attribution des lots

Les gagnants seront informés par mail ou téléphone par l'Office du Tourisme. Le gagnant sera contacté par l'Office du Tourisme pour venir retirer son lot.

Il devra tourner la roue du Bingo pour déterminer le lot gagner : un numéro = un lot.

Une enveloppe sera remise à chaque gagnant lors de sa venue à l'Office du Tourisme, qui atteste de la nature du lot gagné.

L'inscription auprès du prestataire reste obligatoire selon les conditions précisées sur le bon et sous réserve de disponibilité au moment de la réservation. Aucun lot ne sera ni repris, ni échangé contre sa valeur en argent ou tout autre cadeau.

Article 8 : Acceptation du règlement

La participation au présent jeu concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 9 : Informatique et libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, toute personne participant au présent jeu-concours bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations personnelles la concernant.

Ces droits peuvent être exercés sur simple demande écrite adressée à : Communauté de Communes du Réquistanais – Service Attractivité – 2 place Prosper Boissonnade 12170 REQUISTA – Jeu des Ambassadeurs

Article 10 : Responsabilité

L'organisateur se réserve la possibilité, si les circonstances le justifient, d'annuler, de reporter, ou d'écourter le jeu, ou encore, de remplacer un lot par un autre lot de valeur équivalente, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

Article 11 : Dépôt du règlement

Le présent règlement est consultable en intégralité sur le site de la Communauté de Communes du Réquistanais à l'adresse : lebercail.co/regljeu2.pdf, à partir de l'URL donnée pour participer au concours et également disponible en version papier à l'Office de Tourisme du Réquistanais sur simple demande.

Article 12 : Réclamations

Toute réclamation éventuelle devra être formulée par courrier recommandé avec accusé de réception dans les 15 jours suivant la publication des résultats à l'attention de l'organisateur du jeu-concours dont les coordonnées figurent à l'article 1 du présent règlement. Ce courrier devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du joueur et le motif exact de la contestation. Aucune contestation ne sera prise en compte passé ce délai.

Chaque lot offert ne peut donner lieu à contestation ou réclamation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contrepartie en numéraire, ni son échange ou remboursement pour quelque cause que ce soit. Tout litige concernant le règlement de ce jeu et son interprétation sera tranché sans appel par l'Office de Tourisme du Réquistanais. Si les circonstances l'exigent, l'Office de Tourisme du Réquistanais se réserve le droit d'annuler, d'écourter le jeu ou de modifier les lots énoncés par des lots de valeur équivalente. Les gagnants autorisent l'Office de Tourisme du Réquistanais à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresses sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la remise du lot gagné. Les coordonnées des participants pourront être traitées conformément à la loi informatique et Libertés du 06/01/1978. Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant. Contactez l'Office de Tourisme du Réquistanais.

Annexe :

LOT N°	Description	Organisme	Valeur du lot €
1	1 repas de 2 Menus à 18€	LA PLANQUETTE	36 €
2	1 repas de 2 Menus à 18€	LA PLANQUETTE	36 €
3	1 repas de 2 Menus à 25€	LA PLANQUETTE	50 €
4	1 repas de 2 Menus à 25€	LA PLANQUETTE	50 €
5	1 repas de 2 Menus à 30€	LA PLANQUETTE	60 €
6	1 repas de 2 Menus à 30€	LA PLANQUETTE	60 €
7	3 Balades en poney	LOKAPOON'S	24 €
8	3 Balades en poney	LOKAPOON'S	24 €
9	2 Balades en poney	LOKAPOON'S	16 €
10	2 Balades en poney	LOKAPOON'S	16 €
11	2 Visites guidées du musée de Lincou	GUY SAVY	12 €
12	2 Visites guidées du musée de Lincou	GUY SAVY	12 €
13	2 Visites guidées du musée de Lincou	GUY SAVY	12 €
14	2 Ateliers + visites	Moulin de Roupeyrac	12 €
15	2 Ateliers + visites	Moulin de Roupeyrac	12 €
16	2 Ateliers + visites	Moulin de Roupeyrac	12 €
17	2 Ateliers + visites	Moulin de Roupeyrac	12 €
18	Ticket 5 entrées piscine	Piscine Intercommunale	15 €
19	Ticket 5 entrées piscine	Piscine Intercommunale	15 €
20	Ticket 5 entrées piscine	Piscine Intercommunale	15 €
21	Ticket 5 entrées piscine	Piscine Intercommunale	15 €
22	Ticket 4 entrées piscine	Piscine Intercommunale	12 €
23	Ticket 4 entrées piscine	Piscine Intercommunale	12 €
24	Ticket 4 entrées piscine	Piscine Intercommunale	12 €
25	Ticket 4 entrées piscine	Piscine Intercommunale	14 €
26	2 Cartes Adulte Médiathèque annuelles	La Médiathèque	14 €
27	2 Pizzas au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	28 €
28	2 Pizzas au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	28 €
29	2 Pizzas au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	28 €
30	2 Pizzas au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	28 €
31	3 nuits en chambre d'hôtes avec petits déjeuners	Lyliane BONNEAU	180 €
32	1h bien-être + 2 boissons + 1 pizza au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	50 €
33	1h bien-être + 2 boissons + 1 pizza au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	50 €
34	1h bien-être + 2 boissons + 1 pizza au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	50 €
35	1h bien-être + 2 boissons + 1 pizza au choix	Le Camping de Lincou Domaine L'Écrin Vert	50 €

LOTS VALABLES JUSQU'À LA FIN DE L'ANNÉE 2020 selon les périodes d'ouvertures des différents prestataires concernés.